



REGLEMENT INTERIEUR

ACTIONS

Le Comité du Club GAMBETTA, 1 rue Pré Chaudron à Metz, organise à la piscine Bon Pasteur, à la piscine Lothaire et à la piscine Belletanche à Metz des séances d'activités aquatiques.

INSCRIPTION

Les inscriptions définitives se feront à réception de la fiche d'inscription, des certificats médicaux des parents et de l'enfant, et du règlement complet.

Inscription et paiement peuvent se faire en ligne.

ARRET DE L'ACTIVITE

Toute inscription à l'activité constitue un engagement ferme pour la participation à la totalité du cycle. En conséquence en cas de renoncement, et quelle qu'en soit la raison, il ne sera procédé à aucun remboursement des séances.

Aucune séance n'est remboursée ou rattrapée pour cause d'absence - même pour raison médicale - ou de panne technique indépendante de notre volonté.

LICENCE UFOLEP

Chaque enfant et son accompagnateur (bébé nageurs - aqua-récré) doivent être obligatoirement licenciés UFOLEP.

Idem pour tout usager de nos activités.

ACCES AUX BASSINS - bébés nageurs et aqua-récré

Aucune personne (adulte et enfant) n'est autorisée à accéder à la piscine et aux vestiaires, mis à part l'adulte qui accompagne l'enfant dans l'eau (exception faite des début / fin de séance). Afin de faciliter l'organisation matérielle des activités aquatiques, il est d'usage qu'un adulte « autre que le parent accompagnant » puisse se rendre au bord du bassin afin d'aider au déshabillage de l'enfant au début de séance et à son rhabillage à la fin de séance. La durée de cette présence dans l'enceinte de l'établissement se limite à ces deux actions.

Aucun enfant - sauf participant à la séance - ne sera accepté dans l'enceinte de la piscine durant l'activité.

ACCES AUX BASSINS - autres activités

Ouverture et accès aux vestiaires 10 minutes avant le début de la séance. Les vestiaires mis à disposition sont soit collectifs soit individuels. Pensez à vous munir d'une pièce d'un euro pour les casiers. (piscines Lothaire et Belletanche)

ACCES AUX BASSINS - pour tous

Le passage par le pédulive et la prise de douche savonnée et accompagnée d'un shampoing, sont obligatoires avant l'entrée dans l'eau.

CRENEAU HORAIRE

Les horaires et les créneaux sont à respecter

Les changements de créneau seront demandés exclusivement par mail (clubgambetta.bonpasteur@gmail.com). Ils seront définitifs après accord du responsable du planning (par mail ou par écrit).

Toute modification de créneau (passage séance bébés nageurs sur aqua-récré ou tout autre changement de créneau horaire) devra être faite par mail avant le mercredi pour les séances du week-end. Une confirmation vous sera envoyée dans les meilleurs délais (mail réponse à imprimer et à présenter obligatoirement au secrétariat lors de la séance suivante).

TENUE

Chaque enfant et parent doivent porter obligatoirement un bonnet (offert par le club Gambetta) et un maillot de bain (pas de short de bain). Pas de couches - mêmes spéciales piscines - pour les enfants. Afin d'assurer la sécurité des usagers, tout port de bijou, quel qu'il soit est interdit.

FIN DE SEANCE

La fin des séances est signalée par le M. N. S.

Vous disposez de 20 minutes de temps de change et devez quitter l'établissement.

STATIONNEMENT

Afin de laisser l'accès libre des véhicules de secours et de sécurité, les participants devront impérativement garer leur véhicule sur le parking prévu à cet effet.

PRISE DE VUES

Dans le cadre de nos activités, des prises de vues peuvent être réalisées. Les images des enfants peuvent être utilisées, y compris sur le site Internet des bébés nageurs du club Gambetta; sauf refus écrit formulé auprès du président du Club Gambetta.

ATTESTATION

Les attestations pour le remboursement par le C.E. devront être demandées uniquement au secrétariat du club.

RECLAMATION

Toute réclamation, doit être faite par écrit, au Président du Club Gambetta, le comité directeur donnera son avis, et décidera de l'attitude à prendre.

REGLEMENT INTERIEUR DES PISCINES

Nos usagers veilleront à lire ces règlements, affichés dans le hall d'entrée de chaque piscine et devront impérativement les respecter.